



Le SNEC signe les NAO à la Proximité

A l'issue des réunions de négociation, voici ce que la Direction propose à la signature des organisations syndicales et ce que le SNEC a obtenu :



Mesures salariales :

- Augmentation brute de 1,5% pour les agents de maîtrise niveau 5 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Pour les autres, une augmentation individuelle.
- Réévaluation chaque année de la prime vacances suivant le pourcentage d'augmentation générale des salariés employés.
- Passage au niveau 7 pour les Conseillers Marchandises Générales au 1^{er} mai 2020.
- Passage au niveau 8 pour les Conseillers de Franchise Express au 1^{er} mai 2020.
- Une RVA pour les Agents de Maîtrise niveau 6. Versement en 2021.

Mesures sociales :

- 50€ d'augmentation pour les CESU pour tous, soit 350€.

Malgré une augmentation en dessous de ses revendications, le SNEC est satisfait de l'obtention de plusieurs changements de statuts et la grande avancée pour la RVA des agents de maîtrise de niveau 6.

Le SNEC est donc signataire de cet accord.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org Mail : secretariat@sneccarrefour.fr Tel : 04-91-33-18-27